

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1838

24 (4.8.1838)

1838

Session de Juillet

PROTOCOLE

N^o XXIV.

de la Commission-Centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés.

Pour Bade,	de M ^r	de Kettner.
" la Bavière "	"	de Nau.
" la France "	"	Engelhardt.
" la Hesse "	"	Verdier.
" Nassau "	le Baron de	Knierlein.
" les Pays-Bas "	M ^r	Ruhr.
" la Prusse "	"	Westphal, Président.

Maijence le 4 Août 1838.

§. I.

Rapport Statistique pour
les années 1836 & 1837.

L'Inspecteur en Chef ayant présenté, en conformité de ce qui avait été convenu dans la dernière Session, un projet de Rapport Statistique pour les années 1836 et 1837, lequel projet, après avoir circulé auprès de tous les Commissaires, à été reproduit dans la séance d'aujourd'hui à l'effet de s'accorder sur sa rédaction définitive et de faire droit, autant que possible, aux divers amendemens qui ont été présentés.

Mais arrivant au passage qui rend compte des dispositions de l'ordre de Cabinet prussien du 28 Décembre 1836 et du Traité du 3 Juin 1837 conclu entre la Prusse et les Pays-Bas, passage ainsi conçu:

" Les facilités qui reviennent aux bâtimens des
" sujets de Bavière, Wurtemberg, Bade, Grand-
" Duché de Hesse et de la ville de Francfort,
" sont basées sur les dispositions spéciales des Traités
" de l'association des Douanes et sur les concessions
" qui

„ qui y ont été réciproquement stipulées. ”

„ De même aussi, par le Traité du 3 Juin 1837
„ conclu entre la Prusse et les Pays-Bas, il a été
„ réciproquement stipulé des facilités d'un intérêt aussi
„ essentiel que général, et qui ont été également étendues
„ aux dits Etats Membres de l'Association des Douanes. ”

Le Commissaire français avait demandé de substi-
tuer aux mots, sont basées, ceux-ci, ont été basées, ce qui
a été consenti, et d'y ajouter la phrase finale suivante:
„ de sorte que l'égalité des pavillons, qui avait existé
„ précédemment sur le Rhin prussien, a été abolie,
„ ce qui a été l'objet de référés dont le résultat est
„ encore à attendre. ”

A l'appui de ces amendements, le Commissaire français
avait ajouté, qu'en alléguant dans une pièce destinée au
public, et comme des faits, les dispositions de l'ordre de Cabinet
et du Traité, il était pour le moins juste et convenable,
si ce n'est exact, de faire connaître également, comme
fait sont aussi réel, que la révocation qui en est résultée
du principe de l'égalité des pavillons qui dans le Rapport
de 1835 a été signalé comme existant sur le Rhin prussien,
n'a pas été agréée ou approuvée par le silence des Etats ex-
clus, et qu'elle a été en principe, l'objet de référés dont le
résultat est encore à attendre.

Mais l'addition de ces mots, comme en général de tous
autres exprimant la même idée, ayant été péremptoire-
ment rejetée par le Commissaire Prussien, comme incon-
ciliable avec le principe et le but du Rapport statistique,
lequel, disait-il, ne doit rendre compte que des faits accom-
plis et non des discussions encore pendantes à la Commission
Centrale, desquelles le Public n'avait pas à connaître,
la Commission s'est vue dans l'impossibilité de passer
outre, de sorte que force lui a été de laisser en sus-
pens, jusqu'à solution de ce différend, la publication
du Rapport agréé d'ailleurs dans toutes ses autres parties,
et complet

et complet jusqu'à quelques données accessoires que l'on s'est
réserve de produire dans le courant du mois d'août
actuel.

Ce délai écoulé, et dans l'éventualité d'un accord
sur la dissidence signalée, il a été ultérieurement convenu,
que la rédaction définitive du texte serait confiée aux soins
du Commissaire des Pays Bas, pour être agréée ensuite
par les autres Commissaires.

§. II.

L'Inspecteur en chef est chargé de réunir les
matériaux pour le Rapport de l'année 1838, de même
qu'il vient de le faire pour les deux années écoulées.

/: Sig: / de Prettner,
de Nau,
Engelhardt,
Verdier,
de Kvierlein,
Ruhe,
Westphal, Président.

Pour expédition conforme
Le Président de la Commission Centrale.

Westphal
JH

1837
a été
et aussi
étendus
ouanes.
substi.
ce qui
irante:
existé
abolie,
est
français
au
Cabinet
nable,
mme
sulté
Rapport
prussien,
tats ex.
ont le
de tous
toire
incondi
tistique,
ts accom.
Commission
aitée,
parser
en sus.
lication
es parties
omplet